

## RECRUTE

### CHARGÉ(E) DE MISSION AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

<b>Type de recrutement :</b>	Fonctionnaire ou, à défaut, contractuel (selon conditions légales : CDD de 3 ans, reconductible 3 ans, puis CDI).
<b>Cadre d'emplois :</b>	Attaché territorial (catégorie A), Ingénieur territorial (catégorie A)
<b>Temps de travail :</b>	Temps complet
<b>Date limite de candidature :</b>	22 juin 2025
<b>Date prévue de recrutement :</b>	Dès que possible

## CONTEXTE

Le territoire de la communauté de communes, composé de 5 000 entreprises et plus de 15 000 emplois, est attractif et dynamique.

La communauté de communes, compétente en matière de développement économique du territoire, met en œuvre une nouvelle stratégie de développement économique 2024-2031, avec pour ambition d'adapter le territoire aux enjeux de transition écologique et en prenant en considération plusieurs défis : la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels, le développement des synergies entre les entreprises, les mobilités et l'optimisation des ressources naturelles.

Le service développement économique est chargé de la mise en œuvre de la stratégie de la collectivité. Il porte, conseille et accompagne élus, entreprises et acteurs économiques dans la réalisation de projets. Plus spécifiquement, il gère les 32 parcs d'activités du territoire, avec pour ambition d'optimiser l'usage du foncier.

Le service est composé de 4 agents :

- 1 responsable de service.
- 1 chargé de développement économique.
- 1 chargée de mission économie circulaire et projet alimentaire territorial.
- 1 chargé(e) de mission aménagement et gestion des zones d'activités (objet du recrutement).

En savoir davantage sur le développement économique de la CCLA ? Consultez [nos ressources en ligne](https://loire-layon-aubance.fr) (loire-layon-aubance.fr, rubrique La Comcom' > Publications) :

- ✓ Schéma de développement économique 2024-2031.
- ✓ Acte 2 : projet de territoire 2024-2026.
- ✓ Rapport d'Activité 2023.



## MISSIONS

Sous l'encadrement du responsable de service, vous pilotez des projets stratégiques et opérationnels visant à optimiser les parcs d'activités de la collectivité. Vous assurez également un suivi de gestion et contribuez aux divers projets portés par la collectivité et le service.

Vous bénéficiez du support des services ressources de la collectivité (urbanisme, aménagement, bureau d'études voirie, finances et commande publique, etc.).

### 1/ Participer à la stratégie de développement économique

En lien avec le responsable de service et les élus :

- Contribuer à l'élaboration et mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de parcs d'activités.
- Traduire les enjeux règlementaires (ZAN, optimisation foncière, etc.) et écologiques (mobilités durables, énergies renouvelables, eaux pluviales, déchets, etc.) en actions concrètes.

### 2/ Piloter des opérations de valorisation et d'optimisation du foncier

- Développer une méthodologie de requalification, de revalorisation des ZAE anciennes afin de conforter leur attractivité et leur adaptation aux enjeux de transition (énergies renouvelables, gestion intégrée des eaux pluviales, biodiversité, mobilités durables, sobriété foncière).
- Piloter et assurer le suivi des interventions de rénovation et de requalification des parcs d'activités en intégrant aux aménagements les enjeux de développement durable : densification, réhabilitation et renaturation des parcs d'activités, cahier de prescriptions, mobilités douces, etc.
- Sensibiliser les entreprises et/ou les propriétaires sur l'économie de foncier & la densification des parcelles privées.
- Développer des leviers juridiques et fiscaux pour résorber la vacance foncière et immobilière.
- Proposer un plan d'animation annuel des parcs d'activités et favoriser les échanges interentreprises à travers des réunions régulières (identification des besoins des entreprises visant à l'amélioration des parcs d'activités).
- Identifier les besoins en matière de services et équipements, notamment mutualisés et interentreprises au sein des parcs d'activité (services aux salariés, services aux entreprises).

### 3/ Piloter la stratégie de gestion, d'entretien et de modernisation des parcs d'activités

- Elaborer, piloter et mettre en œuvre la stratégie de gestion et d'entretien de l'ensemble des parcs d'activités (sécurité incendie, espaces verts, voirie, éclairage public, etc.), et assurer le suivi d'un plan pluriannuel d'investissement en cohérence avec les orientations définies dans le cadre du schéma de développement économique.
- Garantir la bonne gestion des parcs d'activités en se positionnant comme un interlocuteur de référence des entreprises, en lien avec les services techniques de la collectivité, dans la résolution de leurs problématiques de gestion de site : voirie, entretien de l'espace public, eau et assainissement, éclairage public, fibre, etc.
- Favoriser la transversalité et coordonner les interventions en matière de gestion et d'entretien des parcs d'activités en interne (directions technique, aménagement...) et en lien avec les prestataires externes.
- Concevoir une charte qualité des parcs d'activités afin d'organiser une gestion et un entretien différencié des parcs d'activités selon leur typologie, leur rayonnement, leur état et leur capacité de développement.

## CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice** : St-Georges-sur-Loire (horizon 2028 : déménagement dans le nouveau site de Juigné-sur-Loire).
- **Temps de travail** : 37h30 (générant 15 jours de RTT)
- **Horaires** : plages fixes 9h-12h et 14h-17h + plages variables
- **Contraintes d'exercice** : travail en bureau partagé (2 personnes au total), déplacements fréquents sur le territoire (véhicule de service en pool sans remisage à domicile, hors situations exceptionnelles), disponibilité horaire (possibles réunions en soirée).
- **Management direct** : pas d'encadrement.
- **Interlocuteurs** : élus (de la CCLLA et de communes) ; externes : entreprises, partenaires (institutionnels, aménageurs, bureaux d'études, AMO et intervenants de maîtrise d'œuvre, etc.) ; internes (urbanisme, aménagement, bureau d'études voirie, bâtiments, juridique, finances et commande publique, communication, etc.).

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- **Rémunération** : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
  - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
  - Annuelles et sous conditions : CIA (suivant la manière de servir).
- **Avantages** :
  - Prime mobilité durable (si covoiturage et/ou vélo – sous conditions).
  - Comité d'entreprise (prestations consultables sur [cnas.fr](https://cnas.fr)).
  - Prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt) : contrat employeur obligatoire avec prise en charge partielle par la collectivité.
  - RTT (base 37H30) : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels), Compte épargne temps (CET).
  - Télétravail : possible (au plus 2 jours par semaine et suivant les nécessités de service).
- **Perspectives d'évolutions** :
  - Sur le poste : accès à des formations de perfectionnement (catalogue consultable sur [cnfpt.fr](https://cnfpt.fr)).
  - Préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

## PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Idéalement, diplômé(e) en développement économique local, aménagement ou urbanisme. Vous disposez d'une expérience en gestion de projets d'aménagements foncier, une connaissance des enjeux de transition écologique et une capacité à coordonner des opérations complexes tout en travaillant en partenariat avec différents acteurs internes et externes.
- Permis B obligatoire.

Vous disposez de connaissances et compétences ou, à défaut, manifestez un intérêt marqué pour leur développement dans les domaines suivants (formations possibles après prise de poste) :

### Savoirs :

- Maîtrise de la mise en œuvre de procédure d'aménagement et d'urbanisme encadrant l'implantation d'activités économiques.
- Connaissance de l'environnement des pouvoirs publics, des réseaux du développement d'entreprises.
- Notions en marchés publics (élaboration de cahier des charges, analyse d'offres, etc.).
- Bonne compréhension du fonctionnement des collectivités (institutions, gestion budgétaire, etc.).
- Sensibilité aux enjeux de transition écologique et développement durable.

### Savoir-faire :

- Gestion autonome de projets (avant-projet, planification, exécution, clôture et suivi, etc.).
- Capacité à dégager des solutions opérationnelles intégrant des contraintes juridiques, techniques et budgétaires.
- Animation de réunions et coordination de partenaires.
- Écrits professionnels (comptes rendus, notes, etc.).
- Maître des outils bureautiques, notamment Excel (formules simples, tableaux croisés dynamiques).

### Savoir-être :

- Sens de la communication et du relationnel : négociation, diplomatie, pédagogie.
- Esprit d'équipe et capacité à travailler en partenariat.
- Force de proposition, résilience face aux imprévus.

## CANDIDATURE

**Votre candidature comprend :** CV + lettre de motivation à l'attention de M. le Président + copie de votre dernier arrêté (uniquement pour les fonctionnaires).

**Elle est à adresser :**

- ✓ Soit par mail : [rh-recrutement@loirelayonaubance.fr](mailto:rh-recrutement@loirelayonaubance.fr) (pièces en format PDF).
- ✓ Soit par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

**Processus du recrutement :**

1. Vous adressez votre candidature avant la date limite indiquée.
2. A l'issue de l'appel à candidatures, si votre profil est retenu, notre chargé(e) de recrutement vous contactera directement.
3. Un entretien avec le jury prévu **le vendredi 4 juillet 2025, matin.**

PS : nous ne délivrons pas de réponse avant cette date. Pour toute question, en attendant, vous pouvez contacter le contact administratif suivant.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste : M. Coatrieux, responsable service développement économique – 02.41.78.60.78

Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH recrutement – 02.41.54.59.93

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.